

## Compte rendu de la Commission Petite Enfance – Enfance Jeunesse – Affaires Scolaires et Périscolaires du 9 octobre 2018

---

**Membres présents :** Mmes KERAUDRAN-STEPHANT Annick, LETERTRE-DESPRES Gaëlle, NOËL-WILLIOT Martine et MONTOYA Muriel, MM LE VAGUERESSE Serge et PLUNIAN Christophe

**Membres absents et/ou excusés :** Mmes LE GOFF-PINARD Carole et LE ROMANCER-LESTROHAN Catherine

### **Projet éducatif en Accueil Collectif de Mineurs**

Les Accueils Collectifs de Mineurs devront s’inscrire dans une démarche éducative visant à l’épanouissement de l’enfant afin qu’il devienne un être actif.

Il devra, par ailleurs, permettre à chaque enfant de bénéficier d’activités de loisirs de qualité.

Ils devront donc :

- Privilégier, en premier lieu, l’aspect loisirs et détente.
- Donner la possibilité aux enfants de faire des activités qui sortent de leur univers quotidien, des activités riches et variées, correspondant à leur âge, à leurs motivations et à leurs envies.
- Les amener, non pas à consommer, mais à prendre en charge des activités de leur conception à leur réalisation.
- Favoriser l’épanouissement des enfants, en apprenant à vivre de façon démocratique au sein d’un groupe, chacun devant y trouver sa propre place.
- Intégrer des enfants porteurs de handicap.
- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants.
- Favoriser les passerelles entre tranches d’âge.
- Favoriser les liens intergénérationnels.

L’objectif de la Commune est aussi :

- De mettre à la disposition des parents une offre de services suffisamment étendue, adaptée à leurs attentes.
- D’assurer la bonne coordination des projets.
- De veiller à la qualité de ces projets en fidélisant les personnels.